2017

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

GOUVERNANCE

Innergex énergie renouvelable inc. (« Innergex » ou la « Société ») est un important producteur indépendant d'énergie renouvelable constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Ses actions sont inscrites à la Bourse de Toronto sous les symboles INE, INE.PR.A et INE.PR.C, et ses débentures convertibles sont inscrites sous les symboles INE.DB.A et INE.DB.B.

Établie au Canada, aux États-Unis, en France, en Islande et au Chili, la Société est régie par un conseil d'administration expérimenté et compétent.

INNERGEX

Énergie renouvelable.
Développement durable.

QUAND L'ÉTHIQUE ET L'INTÉGRITÉ GOUVERNENT

La première responsabilité de gouvernance du Conseil d'administration est d'assurer la viabilité d'Innergex. Son mandat est de surveiller la gestion des activités et des affaires de la Société afin d'évaluer, de façon continue, si ses ressources sont gérées de manière à accroître la valeur pour les actionnaires et à tenir compte de questions d'éthique et des intérêts des parties prenantes. Le Conseil considère que les questions de développement durable sont inhérentes à ses fonctions.

LES POLITIQUES D'INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.

- Politique d'engagement des actionnaires
- Politique en matière de santé, sécurité et environnement
- Politique sur la communication de l'information
- Politique en matière de transactions d'initiés
- Politique de vote majoritaire
- Politique concernant l'actionnariat minimum des administrateurs et dirigeants
- Politique de développement durable
- Politique relative aux dénonciations
- Politique pour un milieu de travail sans harcèlement, violence ou intimidation
- Code de conduite
- Déclaration de principes sur la protection et la promotion des droits de la personne
- Politique de récupération de la rémunération incitative des membres de la haute direction
- Politique concernant la diversité au sein du Conseil d'administration
- Lignes directrices anti-corruption et anti-pots-de-vin

PRÉVENTION DE LA CORRUPTION

Chez Innergex, adhérer à des normes éthiques élevées signifie qu'aucun employé, directeur, membre du Conseil ou tiers agissant en leur nom ne prendra part, directement ou indirectement, à des pratiques fondées sur la corruption, les pots-de-vin, les ristournes ou toute autre pratique commerciale frauduleuse. Les lignes directrices anti-corruption et anti-pots-de-vin détaillent les règles mises en place pour s'assurer que les membres de l'équipe agissent conformément aux valeurs fondamentales et aux exigences d'Innergex tout en respectant les lois anti-corruption et anti-pots-de-vin en vigueur. Il est interdit d'utiliser des fonds ou des actifs de la Société, de même que des fonds ou actifs personnels, à des fins illégales, incorrectes ou contraires à l'éthique. Ceci inclut également l'offre ou la réception de cadeaux, les dons de bienfaisance ou de divertissement,

COMPOSITION DU CONSEIL

En date du 2 novembre 2018

	Femmes	Hommes	TOTAL
MEMBRES INDÉPENDANTS	2	5	**7**
MEMBRE NON INDÉPENDANT	--	1*	**1**
TOTAL	**2**	**6**	**8**
ÂGE MOYEN	54,0	62,6	**60,5**

* Le seul membre non indépendant est le président et chef de la direction de la Société.

L'indépendance des administrateurs est déterminée au sens du Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le président du Conseil d'administration est un administrateur indépendant.

POLITIQUE RELATIVE AUX DÉNONCIATIONS

Cette Politique établit des principes et des directives à l'intention des employés actuels et anciens et des membres du Conseil d'administration pour dénoncer des événements qui suscitent de graves préoccupations au sujet de la Société. En 2017, Innergex a mis en place la LigneÉthique, un outil de rapport complet et confidentiel servant à communiquer les questions et les préoccupations associées aux activités contraires à l'éthique ou illégales de façon sécuritaire et honnête avec la direction ou le Conseil d'administration, tout en préservant l'anonymat et la confidentialité.

CODE DE CONDUITE

Le Code de conduite d'Innergex établit la norme et fournit des directives quant à nos attentes à tous les employés, dirigeants, consultants, membres du Conseil d'administration et autres personnes qui représentent la Société. Son objectif est de fournir à tous des lignes directrices pour nous assurer que la réputation d'intégrité et d'entreprise citoyenne d'Innergex soit préservée grâce à des normes d'éthique élevées, soutenues par des relations ouvertes et honnêtes entre les employés, les actionnaires, les administrateurs, les dirigeants, les fournisseurs, les communautés hôtes, les partenaires et les autres parties prenantes. Innergex révise et met à jour régulièrement son Code de conduite (la dernière mise à jour date de novembre 2018) et fournit chaque année à ses employés des copies et des séances de formation sur son contenu.

Le Conseil d'administration d'Innergex, un groupe composé de sept membres indépendants et d'un membre non indépendant, est chargé de façonner l'orientation de la Société. Les normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) ont été intégrées dans le processus décisionnel afin de mieux gérer les risques et de générer des rendements durables et à long terme.

DIRIGER AVEC EXPÉRIENCE

Les huit membres du Conseil d'administration possèdent une longue liste de compétences et d'expériences professionnelles diversifiées pour superviser les activités et la croissance de la Société, guider la direction et gérer adéquatement les risques auxquels la Société est confrontée. Pour une liste complète des compétences et de l'expérience de la composition de notre Conseil d'administration, veuillez consulter la matrice des compétences dans notre dernière circulaire d'information.

COMITÉS DU CONSEIL — RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La principale responsabilité de la **Charte du Comité de régie d'entreprise** est de soumettre à l'ensemble du Conseil les recommandations concernant la gouvernance d'entreprise, l'évaluation du Conseil et, en collaboration avec le président du Conseil, la sélection des candidats pour nomination au Conseil. Le rôle du comité est d'élaborer un ensemble de documents de régie d'entreprise, y compris un code de conduite, des politiques et des procédures; d'évaluer la régie d'entreprise de la Société; d'identifier, de recruter et de recommander des candidats aux postes d'administrateurs au Conseil; de superviser l'évaluation du Conseil et de ses comités et de réviser la rémunération du Conseil et des comités.

Les responsabilités de la **Charte du comité d'audit** incluent le maintien d'une relation avec l'auditeur externe, la surveillance de l'information financière et des divulgations publiques, les plaintes reliées aux questions de vérification, les politiques d'embauche, la planification de la relève et l'examen et l'évaluation du programme d'évaluation des risques de la direction. Le rôle du comité est de surveiller la conformité de la Société aux lois et règlements des gouvernements et des autorités en matière de communication de l'information financière; la pertinence des principes comptables et des décisions concernant la présentation des états financiers; la représentation fidèle de la situation financière de la Société dans ses états financiers trimestriels et annuels; la communication ponctuelle de l'information pertinente aux actionnaires et au grand public; et la mise en œuvre de contrôles internes efficaces pour l'ensemble des opérations de la Société et l'examen périodique de ces contrôles.

La principale responsabilité de la **Charte du comité des ressources humaines** est de soumettre à l'ensemble du Conseil les recommandations concernant la rémunération du Conseil et des membres de la haute direction et le régime de rémunération. Le rôle du comité est d'examiner les politiques et pratiques de rémunération des membres de la haute direction; superviser le processus de planification de la relève de la haute direction et évaluer la stratégie globale en matière de gestion du capital humain.

PLANIFICATION DE LA RELÈVE

Le comité des ressources humaines supervise la planification de la relève. Au moins une fois par année, le comité des ressources humaines examine les progrès réalisés, les lacunes éventuelles du plan de relève, le plan de perfectionnement de chaque successeur éventuel identifié ainsi que les différents scénarios permettant de faire face efficacement à toute situation d'urgence de remplacement. Le comité des ressources humaines rencontre au moins une fois par année le président et chef de la direction et d'autres dirigeants afin d'examiner le plan de relève et déterminer les besoins de perfectionnement des candidats internes qualifiés en vue de combler les postes clés qui pourraient éventuellement être créés.

POLITIQUE DE VOTE MAJORITAIRE

Le Conseil a adopté une Politique écrite en matière de vote majoritaire qui stipule que dans le cadre de l'élection des administrateurs, tout candidat pour qui le nombre d'abstentions est supérieur au nombre de votes en sa faveur doit remettre sa démission au Conseil immédiatement après l'assemblée des actionnaires. Dans le cadre de cette politique, le Conseil acceptera la démission, sauf en cas de circonstances exceptionnelles. Le Conseil rendra, par la suite, sa décision finale concernant l'acceptation ou le refus de la démission et l'annoncera par voie de communiqué de presse, dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'assemblée des actionnaires. Si le Conseil refuse d'accepter la démission, le communiqué de presse doit énoncer tous les motifs de cette décision. Un administrateur qui remet sa démission aux termes de cette politique ne participera pas à la réunion du Conseil au cours de laquelle sa démission est examinée. Cette politique ne s'applique pas lorsque l'élection d'un administrateur fait l'objet d'une contestation.

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Chez Innergex, nous croyons que les trois piliers de la durabilité – protection de l'environnement, développement social et développement économique – se renforcent mutuellement. Dans la conduite de nos activités, nous nous efforçons d'atteindre un équilibre des considérations économiques, sociales et environnementales et nous nous engageons à planifier, décider, gérer et opérer dans une optique de développement durable. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un processus d'amélioration continue ancré dans la transparence de nos objectifs, actions et résultats. Innergex adhère à un ensemble de principes clés afin d'apporter une solution aux défis énergétiques d'aujourd'hui et de demain, de protéger l'environnement tout en optimisant l'utilisation de ressources naturelles pour produire de l'électricité, et de mériter et maintenir son acceptabilité sociale. Cette Politique articule l'engagement d'Innergex à intégrer des considérations de développement durable dans tous les aspects de ses activités, y compris la planification stratégique, la prise de décisions, la gestion et l'exploitation.

INNERGEX

Énergie renouvelable.
Développement durable.

innergex.com